

Le logement étudiant à Brest



Directeur

Olivier LE BERRE
oleberre@uco.fr

**Référente vie
étudiante et
culturelle**

Pauline RAYNAUD
praynaud@uco.fr

Se loger à Brest

L'UCO vous aide dans votre recherche de logement étudiant à Brest.

Charte qualité pour les chambres meublées et appartement :

L'UCO a mis en place une charte qualité pour assurer aux étudiants un logement de qualité leur permettant d'étudier dans les meilleures conditions. L'UCO n'assure la mise en relation qu'avec les propriétaires adhérant à cette charte.

Le Bureau Information Jeunesse (Bij) à Brest :

Le Bij est une association membre du réseau information jeunesse et reconnue d'utilité publique.

C'est un centre d'information pour : construire son parcours, travailler, entreprendre, se distraire, prendre soin de soi, se loger, voyager, se déplacer, accéder à ses droits, etc...

Plus d'informations sur le guide « Jeunes à Brest » : www.bij-brest.org/article2323.html

Contact : 02.98.43.01.08 / accueil@bij-brest.org

4 rue Augustin Morvan – 29200 BREST

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

1- Résidences étudiantes du CROUS :

Les étudiants de l'UCO bénéficient de l'ensemble des services proposés par le CROUS.

La demande est à effectuer dans les délais indiqués sur le site du CROUS : www.crous-rennes.fr/

Contact des Services administratifs du Clous de Brest : 2 Avenue Victor le Gorgeu – 29200 BREST
– Tel : 02.98.03.38.78 – Mail : clous@crous-rennes.fr

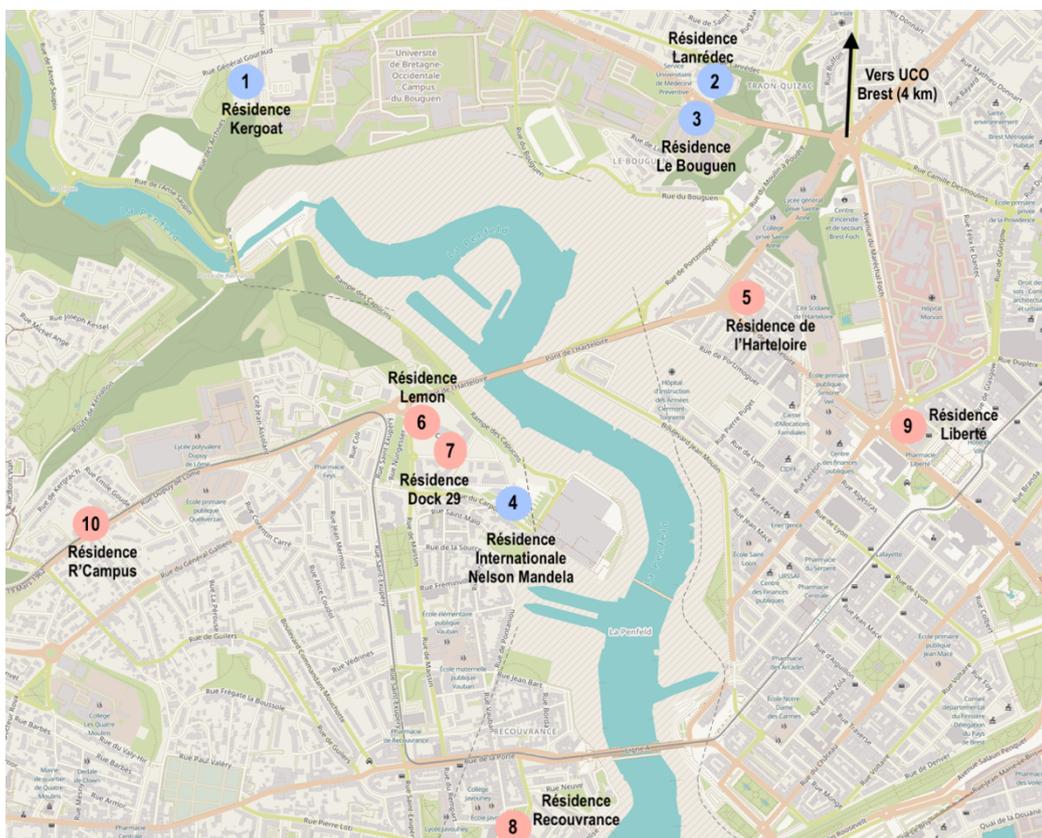
Liste des résidences CROUS (cf carte) :

- 1- Résidence Kergoat : 2 rue des Archives
- 2- Résidence Lanrédec : 15 rue de Lanrédec
- 3- Résidence Le Bouguen : 4 avenue Victor le Gorgeu
- 4- Résidence internationale Nelson Mandela : 225 cours Aimé Césaire, Plateau des Capucins

2- Résidences étudiantes privées (cf carte) :

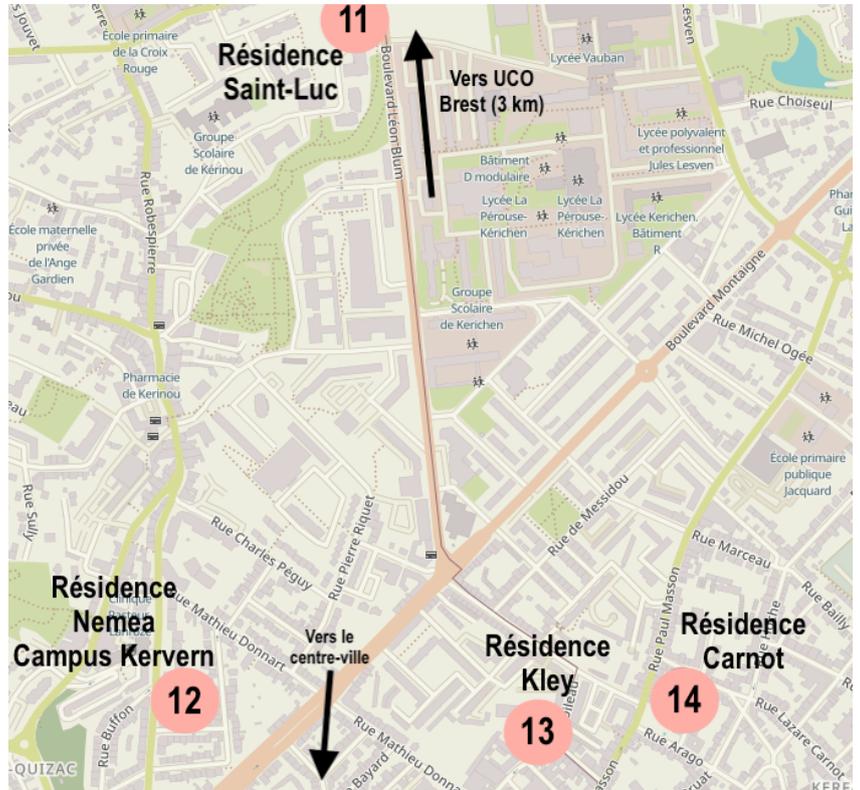
2.1- Secteur Rive Droite et centre-ville

- 5- Résidence de l'Harteloire : 23 rue de l'Harteloire
- 6- Résidence Lemon (UXCO Student) : 90 rue du Cap Horn
- 7- Résidence Dock 29 (UXCO Student) : 25 rue du Cap Finisterre
- 8- Résidence Recouvrance (ARPEJ) : 3 petite rue Vauban
- 9- Résidence Liberté (ARPEJ) : 23 rue Duquesne
- 10- Résidence R'Campus (Les Belles Années) : 16 rue Dupuy de Lôme

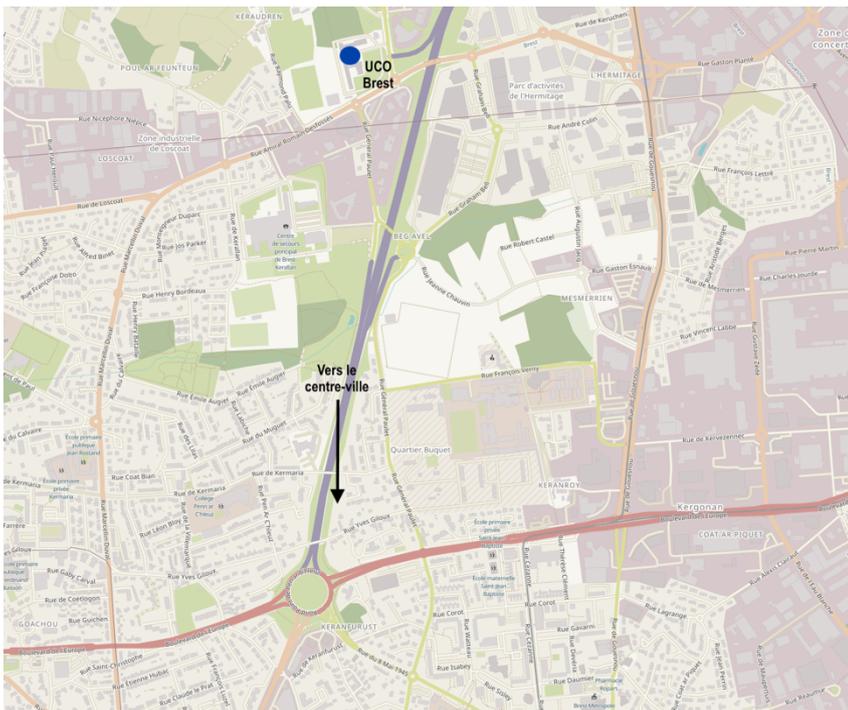


2.2- Secteur Brest Nord :

- 11-Résidence Saint-Luc (ARPEJ) : 15 rue Jean Bon Saint-André
- 12-Résidence Nemea Brest Campus Kervern : 17 rue Auguste Kervern
- 13-Résidence Kley Brest : 16 rue Boileau
- 14-Résidence Carnot (Le logis breton) : 38 rue Lazare Carnot



Infos pratiques



Situer l'UCO Brest – Campus de Keraudren :

A l'entrée nord de la ville, à la dernière sortie de la RN12, proche de la zone commerciale de Kergaradec.

Venir en transport en commun :

- Tramway : ligne A, arrêt *Porte de Gouesnou* (15 min à pied ou 5 min en bus (lignes 4, 15, 23)).
- Bus : Lignes 4, 12, 23 à l'arrêt *Keraudren*.

Coût du logement étudiant à Brest

Résidences CROUS

Ci-après des informations tarifaires données à titre indicatif.

Loyers des chambres :

Résidence	Chambré éco rénovée	Chambre confort	Chambre colocation	Chambre grand confort
Kergoat	/	246,51 €	/	270,76 €
Bouguen	/	256 €	189 €	281 €
Lanrédec	181,85 €	246,51 €	181,85 €	270,76 €

Source : Crous Rennes Bretagne – Année 2023-2024

Loyers des appartements :

Résidence	T1 de 19 à 26m ²	T1 Bis de 29 à 41m ²	T2 de 40 à 50m ²
Kergoat	320,57 € à 350,15 €	423,59 € à 438,89 €	494,77 € à 507,02 €
Bouguen	330,48 € à 348,84 €	423,48 € à 440,82 €	/

Source : Crous Rennes Bretagne – Année 2023-2024

Parc locatif privé

Prix moyens observés (coûts mensuels charges comprises) :

Chambre 13m ²	Studio 22m ²	T1 28m ²	T2 40m ²	T3 61m ²	T4
322 €	395 €	409 €	506 €	685 €	770 €

Source : Étude locservice – Octobre 2022

Les aides financières gérées par la CAF :

Selon la nature du logement et selon votre situation familiale, 3 types d'aides au logement peuvent vous être accordées :

- **Allocation de logement à caractère social (ALS)** si vous êtes étudiant isolé ou en couple, sans personne à charge
- **Allocation de logement à caractère familial (ALF)** si vous êtes étudiant isolé ou en couple avec personne à charge, en métropole ou dans les départements d'outre-mer (Dom)
- **Aide personnalisée au logement (APL)** si vous êtes étudiant isolé ou en couple avec ou sans personne à charge, résidant dans un logement conventionné

Numéro dédié aux aides au logement étudiant : **09 69 32 52 52** (du lundi au vendredi de 9h à 16h30)

LOCATIONS ETUDIANTES

Charte qualité

Cette charte a pour objet d'assurer aux étudiants un logement en bon état leur permettant d'étudier dans un environnement confortable et adapté.

La charte demande :

Aux loueurs :

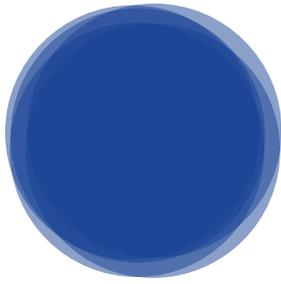
- La fourniture d'une chambre ou d'un appartement en bon état.
- Des sanitaires situés dans le logement (salle de bain - douche – WC).
- Pour les logements meublés : la fourniture d'une literie saine, la fourniture de mobilier adapté.
- D'assurer les réparations.
- Rédiger un contrat y compris pour les séjours semestriels reprenant les modalités de la location : la caution, le préavis, l'assurance et l'état des lieux.
- L'obligation d'équiper le logement d'un ou plusieurs détecteurs de fumée.

Aux étudiants :

- Respecter les lieux loués.
- Respecter le contrat passé avec le propriétaire (règlement du loyer, visites, etc...).
- Tenir le logement propre et le restituer en bon état d'hygiène.
- Au moment de la location : prévenir les propriétaires si vous ne donnez pas suite à vos rendez-vous.
- Informer l'UCO Brest dans la journée de la location afin de mettre le fichier à jour.

Pour tous, quelques rappels :

- Il est souhaitable de rédiger un contrat de location reprenant : les dates de la location, l'état des lieux, la caution, le préavis, l'assurance.
- Un dépôt de garantie s'élevant à un mois de loyer selon le contrat peut être demandé aux étudiants pour les séjours semestriels et annuels.
- Au moment de la location, rappeler aux étudiants que le loyer est payable au début de chaque mois, qu'un préavis d'un à trois mois, selon le contrat, est habituellement demandé en cas d'abandon de location, sinon les étudiants s'exposent à se voir réclamer un dédit de même durée que le préavis.
- Exiger de l'étudiant (locataire à titre onéreux ou gratuit) d'assurer sa responsabilité locative (assurance garantissant incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, défense-recours, etc.). Demander l'attestation d'une telle assurance (une mutuelle étudiante offre des contrats à des tarifs préférentiels).
- L'UCO n'intervient pas dans les litiges survenant entre les locataires et les propriétaires.



UCO
BREST



UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

**110 Rue Ernestine de Trémaudan,
29200 Brest**



<https://brest.uco.fr>



brest@uco.fr



UCO Brest



@uco_brest



UCO Brest